

**PROCES VERBAL DES DEBATS ET DECISIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 27 FEVRIER 2015 A 18H30 - MAISON DES ASSOCIATIONS – Salle Bouvier Donnat**

M. le maire ouvre la séance à 18h45

PRESENTS : Pierre BOULDOIRE (maire) – Claudie MINGUEZ, Michel ARROUY, Mireille BERTRAND, Michel GRANIER, Sabine SCHÜRMANN, Youcef EL AMRI, Caroline SUNÉ, Olivier LAURENT, Victoria BONNET-SOLÉ, Jean-Louis BONNERIC (adjoints) – Kelvine GOUVERNAYRE, Loïc LINARES, Claude LEON, Gérard ARNAL, Nathalie GLAUDE, Max SAVY, Simone TANT, Jean-Louis PATRY, Marie-Ange PALAMARA, Ange GRIGNON, Yannick COQUERY, Eric BRINGUIER, Michel SALA, Sarah MASSON, David JARDON, Renée DURANTON-PORTELLI - Gérard PRATO, Jean-Claude ALQUIER, , Guilaine TOUZELLIER, (conseillers municipaux).

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES : Pascale GREGOGNA (procuration à Max SAVY) ; Paula LEITAO (procuration à Guilaine TOUZELLIER), Michel VOGT (procuration à Gérard PRATO) ; Philippe LOUE (procuration à Jean-Claude ALQUIER), Sébastien GERARD (procuration à Michel ARROUY).

Date de convocation : 19 février 2015

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Sur proposition de M. le maire, Mme Caroline Suné est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL

M. le maire soumet à l'approbation des membres du conseil municipal le procès verbal de la séance du 04 février 2015.

En l'absence d'observation, le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès verbal du conseil du 04 février 2015.

AFFAIRES TRAITÉES PAR DELEGATION

M. le maire rappelle que les décisions adoptées par délégation du conseil municipal sont à la disposition des conseillers municipaux.

Affiché le 16/04/15

Retré le

MAIRIE DE FRONTIGNAN

Numéro de la décision (N° - Année)	Service émetteur	Date de rédaction	Objet de la décision / délibération	Date Conseil municipal
1 - 2015	PCV - Projets infrastructures	05/01/2015	Décision ayant pour objet la mission de division de la propriété cadastrée CK n°334 route de Montpellier à Frontignan pour un montant de 3 756,00 € T.T.C. par le Cabinet d'Etudes CEAU.	27/02/2015
2 - 2015	PRM - DAG - Service juridique	05/01/2015	Décision désignant la SELARL DL avocats pour représenter la commune devant le TA de Montpellier dans le contentieux l'opposant aux époux BRIAND (DP SANTOS-COTTIN - affaire n°1403845-1)	27/02/2015
3 - 2015	PRM - DAG - Service juridique	06/01/2015	Décision désignant la SCP Charrel et associés pour représenter la commune devant le TA de Montpellier dans le contentieux l'opposant à Madame Corinne Dell'ova (affaire n° 1405567-3)	27/02/2015
10 - 2015	PRM - DAG - Service achats	09/01/2015	Décision ayant pour objet un marché public portant sur le lot 1 " articles de sports et de pleine nature et accessoires" attribué à Décapro pour une durée d'un an renouvelable 1 fois et pour le lot 2 " équipements sportifs et de loisirs" attribué à Casal sport pour une durée d'un an renouvelable 1 fois.	27/02/2015
13 - 2015	PEC - DCFJ - Festivités	13/01/2015	Décision ayant pour objet la réalisation d'une prestation de service pour la technique du concert le samedi 28 février 2015 au centre culturel François-Villon à Frontignan avec Octogone pour un montant de 700€.	27/02/2015
14 - 2015	PEC - DCFJ - Festivités	13/01/2015	Décision ayant pour objet la réalisation d'une prestation de service pour la technique du concert le samedi 16 mai 2015 au centre culturel François-Villon à Frontignan avec octogone pour un montant de 1200€.	27/02/2015
21 - 2015	PRM - Systèmes d'information	20/01/2015	Décision ayant pour objet le contrat relatif à la maintenance 2015 du logiciel Arpège Mélodie V5 et Adagio V5 avec la société Arpège pour un montant de 5 177,92 € TTC.	27/02/2015
22 - 2015	PRM - Systèmes d'information	20/01/2015	Décision ayant pour objet le contrat relatif à la maintenance 2015 du logiciel Arpège Maestro V5 avec la société Arpège pour un montant de 717,50 € TTC.	27/02/2015
23 - 2015	PRM - Systèmes d'information	21/01/2015	Décision ayant pour objet le contrat relatif à la maintenance 2015 du logiciel Avenio V8 avec la société D'I'X pour un montant de 690,00 € TTC.	27/02/2015
24 - 2015	PRM - Systèmes d'information	21/01/2015	Décision ayant pour objet le contrat relatif à la maintenance 2015 du logiciel Avenio V10.5 avec la société D'I'X pour un montant de 1152,00 € TTC.	27/02/2015
27 - 2015	PEC - DCFJ - Festivités	22/01/2015	Décision ayant pour objet la réalisation d'une prestation de service pour la technique du spectacle jeune public " la porteuse d'eau" le samedi 21 février 2015 au centre culturel François-Villon à Frontignan avec octogone pour un montant de 800€.	27/02/2015
30 - 2015	PEC - DCFJ - Festivités	22/01/2015	Décision ayant pour objet la réalisation d'une prestation de service pour le spectacle jeune public "la porteuse d'eau " le samedi 21 février 2015 au centre culturel François-Villon à frontignan pour un montant de 1440,70€.	27/02/2015
32 - 2015	PRM - Systèmes d'information	23/01/2015	Décision ayant pour objet la maintenance 2015 des autocommutateurs téléphoniques de la mairie annexe Frontignan La Peyrade, de l'école Les Crozes et de la salle omnisports avec la société Alfacom pour un montant de 1 036,80€ TTC.	27/02/2015
33 - 2015	PRM - Systèmes d'information	23/01/2015	Décision ayant pour objet la maintenance 2015 des autocommutateurs téléphoniques des écoles Anatole France, Les Lavandins, Les Terres Blanches et Marcel Pagnol avec la société Alfacom pour un montant de 1 324,80€ TTC.	27/02/2015

Numéro de la décision (N° - Année)	Service émetteur	Date de rédaction	Objet de la décision / délibération	Date Conseil municipal
34 - 2015	PRM - Systèmes d'information	26/01/2015	Décision ayant pour objet la maintenance 2015 de la solution DIBTIC avec la société PANTERGA pour un montant de 888,42 € TTC.	27/02/2015

Numéro de la décision (N° - Année)	Service émetteur	Date de rédaction	Objet de la décision / délibération	Date Conseil municipal
456 - 2014	DCF - Festivités	18/11/14	Décision ayant pour objet la réalisation d'une préparation à l'exposition sur des prises de vues photographiques, suivi scientifique et technique au musée municipal de frontignan la peyrade avec david huguenin pour un montant de 4505,83€.	27/02/2015
462 - 2014	DAG - Service juridique	26/11/14	Décision ayant pour objet de défendre les intérêts de la Ville et désignation du cabinet DL avocats pour la représenter dans l'affaire qui l'oppose à la SARL ZARAGOZA (cour d'appel)	27/02/2015
518 - 2014	DAG - Service achats	19/12/14	Décision ayant pour objet un avenant dudélai d'exécution avec la Ste Grontmij concernant la bretelle d'accès de la RD 612.	27/02/2015
519 - 2014	DGST	19/12/14	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service portant sur une mission d'études : Aménagement de la rue Anatole-France de repérage et diagnostic amiantéet H.A.P. avant travaux pour un montant de 2 370,00 € TTC avec la société AZUR LABO RINCENT PACA représentée par monsieur Alexis Merowka - 1140 rue Ampère - 13 594 AIX EN PROVENCE	27/02/2015
520 - 2014	DGST	19/12/14	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service portant sur une mission d'études : Aménagement de la rue Anatole-France Article 2 pour un montant de 2 656,50 € TTC avec la société ODM - 103 rue Jean Baptiste Calvignac - 34 670 BAILLARGUES	27/02/2015
521 - 2014	DAG - Service juridique	19/12/14	Décision ayant pour objet de défendre les intérêts de la Ville et désignation du cabinet Gil-Fourrier et Cros pour la représenter dans l'affaire qui l'oppose à M. Christian Guibal (TA Montpellier) - Dossier 1405419-4	27/02/2015
522 - 2014	DAG - Etat civil	29/12/14	Décision ayant pour objet la vente d'une concession de terrain au nom de Eric Langlais au cimetière de Frontignan.	27/02/2015

ORDRE DU JOUR

Tel que suivi lors de la séance du conseil du 27/02/2015

1. **Aménagement / urbanisme** : Acquisition de la parcelle cadastrée section CM n°1315 – avenue des Carrières.
2. **Logement** : Majoration de la cotisation de la taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale.
3. **Tourisme** : Adoption des nouvelles modalités administratives d'application de la taxe de séjour.
4. **Finances**: Débat d'orientation budgétaire - Budget principal de la Ville 2015.
5. **Finances** : Débat d'orientation budgétaire – Budget annexe du Port de plaisance 2015.
6. **Questions diverses**.

1 - Aménagement / urbanisme : Acquisition de la parcelle cadastrée section CM n°1315 – avenue des Carrières.

Rapporteur : Claude Léon.

Suite aux travaux de réfection de la partie haute de l'avenue des Carrières, il est nécessaire d'acquérir la parcelle cadastrée CM n°1315 afin de régulariser la propriété foncière de ladite avenue.

Mme Estrabaut Jany, propriétaire de la parcelle en question, a donné son accord pour céder à la commune l'emprise concernée moyennant le prix de 324 €. Ce prix correspond à l'évaluation fixée par les services de France Domaine.

Il convient donc à présent de régulariser par acte authentique l'acquisition auprès de Mme Estrabaut Jany de la parcelle cadastrée CM n°1315 d'une superficie de 9 m².

Il est donc demandé au conseil municipal :

- d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée CM n°1315, d'une superficie totale de 9 m², appartenant à Mme Estrabaut Jany, moyennant le prix total de 324 € majoré des frais d'acquisition,
- d'approuver les termes du projet d'acte authentique d'acquisition de la parcelle cadastrée CM n°1315 annexé à la présente,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

En l'absence de remarque, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée CM n°1315, d'une superficie totale de 9 m², appartenant à Mme Estrabaut Jany, moyennant le prix total de 324 € majoré des frais d'acquisition,
- approuve les termes du projet d'acte authentique d'acquisition de la parcelle cadastrée CM n°1315 annexé à la présente,
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

2 – Logement : Majoration de la cotisation de la taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale.

Rapporteur : Claude Léon

La crise du logement en France est une préoccupation forte des pouvoirs publics nationaux et locaux qui se mobilisent ces dernières années pour inciter les acteurs à la production ou à la mise sur le marché de logements.

Ainsi, avec une population de 23.000 habitants, un parc de logements sociaux d'environ 1.600 unités et une liste de demandeurs importante, la Ville, avec l'appui des bailleurs sociaux et de Thau aggro, mobilise tous ses moyens afin d'encourager la production de logements accessibles, faisant de cette problématique une de ses priorités d'action.

Par ailleurs, parmi les dispositifs mis en oeuvre, l'Etat, avec la loi de finances 2013, a étendu l'application de la taxe annuelle sur les logements vacants, aux communes appartenant à une zone d'urbanisation de plus de 50.000 habitants. Cette taxe n'est instituée que sur les territoires où existe un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements entraînant des difficultés sérieuses d'accès au logement sur l'ensemble du parc résidentiel existant, et marquées par un niveau élevé de loyers ou de prix d'acquisition. Cette taxe est versée au profit de l'Agence nationale de l'habitat.

Le décret 2013-392 du 10 mai 2013 a classé la Ville de Frontignan, comme toutes celles de Thau agglomération, dans le périmètre où cette taxe est instituée de droit.

Dans l'objectif particulièrement identifié sur notre commune de mettre sur le marché locatif de nouveaux logements et d'en réguler le prix, l'article 31 de la loi 2014-1655 du 29 décembre 2014 permet également aux communes qui le décident, de majorer de 20% dès 2015, la part leur revenant de la cotisation de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale.

Au regard de ce qui précède, il est proposé au conseil municipal d'instaurer, dès 2015, cette majoration de 20% de la cotisation de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale.

M. Gérard Prato indique que les élus du rassemblement « Bleu Marine » voteront contre car cette mesure risque de provoquer une mise en vente massive d'appartements sur la commune. De plus, il ne pense pas que cela permettra de régler le problème du manque de logements sur le territoire communal. Il rappelle que bien souvent, beaucoup de Frontignanais ont un petit mas à la plage, héritage familial, destiné aux vacances d'été et non adapté à une location annuelle. Ce sont eux qui vont pâtir de cette mesure car les personnes riches n'investissent pas à Frontignan plage.

M. le maire indique que 2 694 logements sont concernés avec une grande proportion de petits logements type T0 à T2 mais pas seulement. Cela représentera en moyenne 141 € d'augmentation sur la taxe d'habitation pour les résidences secondaires. Certes, il rajoute que cela ne règlera pas le problème du manque de logements mais cela incitera peut être certains propriétaires qui jusqu'alors ne déclaraient pas leur revenus de locations à le faire. Cette mesure représentera près de 230 000 euros de recettes.

M. Gérard Arnal tient à rajouter que le 3^{ème} groupe national de l'hôtellerie de plein air a tout de même investi sur Frontignan plage. Il y a donc des gros investisseurs sur notre territoire.

En l'absence d'autre remarque, le conseil municipal décide d'instaurer, dès 2015, cette majoration de 20% de la cotisation de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale.

3 – Tourisme : Adoption des nouvelles modalités administratives d'application de la taxe de séjour. **Rapporteur : Gérard Arnal**

La loi de finances pour 2015 réforme profondément le régime juridique de la taxe de séjour fixé aux articles L 2333-26 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Les conditions d'application de cette taxe ont été substantiellement modifiées et il est nécessaire de mettre en cohérence les décisions locales avec ce nouveau dispositif au plus tard le 1^{er} avril 2015.

Actuellement, sur la commune de Frontignan, la taxe de séjour est instituée au régime réel, possibilité maintenue par la loi de finances. Elle est perçue sur l'ensemble du territoire auprès des personnes hébergées à titre onéreux et qui ne sont pas domiciliées sur le territoire de Frontignan et qui n'y possèdent pas de résidence à raison de laquelle elles seraient passibles de la taxe d'habitation. La taxe concerne donc les personnes séjournant dans les hôtels, terrains de campings, villas et meublés de tourisme, les chambres d'hôtes, les gîtes ruraux, les résidences de tourisme, les villages de vacances, les aires de camping-cars, les parcs de stationnement touristiques par tranche de 24h, les escales sur le port de plaisance.

La période de perception serait maintenue du 1^{er} avril au 30 septembre de chaque année et les logeurs, hôteliers, propriétaires ou autres intermédiaires qui perçoivent la taxe de séjour devront produire une déclaration indiquant le montant total de la taxe perçue, au 20 octobre suivant la fin de période de perception.

La nouvelle grille de tarification doit tenir compte des nouvelles catégories prévues par la loi applicable à compter du 1^{er} avril 2015, par personne et par nuitée.

Les tarifs, fixés entre des tarifs planchers et des tarifs plafonds imposés par l'article L 2333-30 du CGCT seraient les mêmes qu'en 2014, s'échelonnant de 0,20 € pour les séjours en camping 1* et 2* à 0,66 pour les séjours en meublé de tourisme 4 étoiles.

Il est précisé que sont désormais exonérés de taxe de séjour :

- les personnes mineures (moins de 18 ans);
- les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune ;
- les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire ;
- les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant que le conseil municipal détermine. (Cette exonération vise par exemple les hébergements associatifs non marchands). Il est proposé de fixer à Frontignan ce montant à 8 €.
- les justificatifs d'exonération de la taxe de séjour seront délivrés uniquement à l'Office de Tourisme.

Le produit de la taxe de séjour restera affecté aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation et le développement touristique de la commune de Frontignan.

L'attention du conseil est également attirée sur le fait que la loi de finances prévoit un mécanisme de taxation d'office, dont les conditions seront précisées par un décret, non paru à ce jour et que ce régime fiscal est également pénalement sanctionné pour la personne chargée de percevoir cette taxe d'une contravention de deuxième classe, voire de troisième classe en cas d'absence de déclaration.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de confirmer l'instauration dès 2015 de la taxe de séjour au réel au sens de la loi de finances pour 2015 et ce sur l'ensemble du territoire pour la période du 1^{er} avril au 30 septembre de chaque année ;
- de fixer les tarifs de cette taxe comme dit ci-dessus ;
- de prendre acte des exonérations fixées par la loi de finances pour 2015.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- confirme l'instauration dès 2015 de la taxe de séjour au réel au sens de la loi de finances pour 2015 et ce sur l'ensemble du territoire pour la période du 1^{er} avril au 30 septembre de chaque année ;
- fixe les tarifs de cette taxe comme dit ci-dessus ;
- prend acte des exonérations fixées par la loi de finances pour 2015.

4 - Finances : Débat d'orientation budgétaire – Budget principal de la Ville 2015.
Rapporteur : Mireille Bertrand

Il est proposé d'ouvrir le débat d'orientation budgétaire 2015 du budget principal de la Ville en exposant en premier lieu les résultats provisoires de la gestion de l'exercice 2014.

1) Budget principal - résultats provisoires de l'année 2014 :

Ces principes de gestion se retrouvent donc dans les résultats ci-après :

1.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT : Résultats provisoires 2014

<u>Tableau 1</u>	<u>EUROS</u>
- Prévisions budgétaires 2014	
Dépenses (virement de la section de fonctionnement inclus)	32 012 177
Recettes (résultat antérieur inclus : 1 118 040)	32 012 177
- Réalisations de l'exercice 2014	
Dépenses	30 232 448
Recettes (hors reprise du résultat antérieur)	31 763 092

Les engagements de dépenses et de recettes non soldés, rattachés à l'exercice 2014 s'élèvent respectivement à 798 557 € et 458 400 €.

<u>Tableau 2</u>	<u>EUROS</u>
- Résultat net pour l'exercice 2014	1 530 644
- Résultat antérieur reporté	1 118 040
- Résultat cumulé 2014 avec reprise du solde antérieur	2 648 684

1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT : résultats provisoires

<u>Tableau 3 :</u>	<u>EUROS</u>
- Prévisions budgétaires 2014	
Dépenses (avec reprise du résultat d'investissement reporté et reports)	19 121 506
Recettes (avec virement de la section de fonctionnement et reports)	19 121 506
- Réalisations de l'exercice 2014	
Dépenses (hors reprise du résultat antérieur)	9 704 325
Recettes	14 183 447
- Résultat net pour l'exercice 2014	4 479 122
- Résultat antérieur reporté	- 5 991 410
- Résultat cumulé avec reprise du solde antérieur	- 1 512 288
<u>Tableau 4</u>	<u>EUROS</u>
Résultat global de la gestion 2014 sans reprise des soldes	

antérieurs :	
- Fonctionnement	1 530 644
- Investissement	4 479 122
	6 009 766
Résultat global de la gestion 2014 avec reprise des soldes antérieurs :	
- Fonctionnement	2 648 684
- Investissement	-1 512 288
	1 136 396

Le montant des restes à réaliser qui doit être reportée sur l'exercice 2014, s'élève à 845 744 € en dépenses et 604 494 € en recettes, soit un déficit de 241 250 €.

Le déficit d'investissement global sera couvert par l'affectation en réserves d'une partie de l'excédent de fonctionnement.

Fort de ces constatations, il convient d'exposer les orientations budgétaires pour l'exercice 2015.

2) Les orientations budgétaires pour l'année 2015 :

La Ville ne détenant pas à ce jour la totalité des informations financières en provenance des services de l'Etat, ce débat est construit sur des prévisions que les services financiers de la Ville ont tenté d'estimer le plus finement possible.

2.1 Environnement économique et institutionnel national:

La loi de finances pour 2015 entérine l'objectif du plan d'économies de l'Etat fixé à 50 milliards d'euros de 2015 à 2017, dont 11 milliards sur 3 ans seront imputés sur les dotations des collectivités locales.

Pour 2015, l'effort supporté par les collectivités territoriales représente 3,7 milliards d'euros qui viennent s'ajouter à celui de 1,5 milliard d'euros sur l'exercice 2014 et impacte fortement la dotation globale de fonctionnement.

En parallèle, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales renforce la solidarité envers les communes les moins riches : l'enveloppe initiale 2014 de 570 millions d'€ progresse à 780 millions d'€ et devrait continuer d'augmenter jusqu'à 1 milliard d'€ en 2016.

Les critères pris en compte pour évaluer la richesse de la commune évoluent chaque année. Il est donc très difficile de prévoir précisément les futures recettes.

2.2 Les orientations de la section de fonctionnement pour 2015

Afin de compenser ces pertes importantes de recettes de fonctionnement liées à l'effort imposé par l'Etat, la Ville confirme la politique menée depuis ces dernières années, de gel de ses dépenses de fonctionnement et de rationalisation de ses moyens tout en maintenant un service constant et de grande qualité à la population.

Après un cycle qui a permis d'asseoir le développement de services publics indispensables à la population, la Ville a bloqué, depuis 2012, ses taux de fiscalité locale.

En 2015 et pour la quatrième année consécutive, consciente des difficultés qu'une grande partie de la population affronte, et malgré des pertes importantes de recettes, la Ville envisage de ne pas augmenter ses taux de fiscalité locale.

Cette politique fiscale s'accompagnerait du maintien des abattements sociaux sur la valeur locative des logements assujettis à la taxe d'habitation, à savoir l'abattement facultatif à la base au taux maximum de 15%, les abattements obligatoires pour charges de famille à des taux majorés et enfin l'abattement spécial pour les personnes atteintes d'un handicap ou d'une invalidité.

Fidèle à ses engagements, la Ville priorisera l'éducation et la jeunesse en consolidant sa politique en matière d'aménagements des rythmes scolaires et en développant une politique ambitieuse à l'égard des jeunes.

En fonction de ses possibilités financières, elle souhaite également maintenir son implication volontariste dans les dispositifs de lutte contre le chômage des jeunes, comme les emplois d'avenir ou les contrats d'apprentissage.

2.3 Les dépenses de fonctionnement :

Ces dépenses font l'objet d'un suivi de gestion attentif et rigoureux qui permet à la Ville de limiter ou de réduire leur évolution.

Chapitres	DEPENSES	BP+DM 2014	BP 2015
011	Charges de gestion générale	5 451 332	5 404 548
012	Charges de personnel	17 835 000	18 467 000
023	Virement à la section d'investissement	1 309 040	895 146
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	595 000	630 100
65	Autres charges de gestion courante	5 749 905	5 659 835
66	Charges financières	905 100	855 040
67	Charges exceptionnelles	129 300	266 000
68	Dotations aux amortissements et provisions	37 500	
		32 012 177	32 177 669

2.3.1 Les dépenses à caractère général : (chapitre 011)

L'inscription budgétaire serait en diminution 0,85%, résultat des efforts récurrents de gestion effectués par la Ville en matière de rationalisation de moyens et de procédures de mise en concurrence. Il retrace l'activité et le fonctionnement de l'ensemble de la Ville et des services rendus à la population.

2.3.2 Les charges de personnel : (chapitre 012)

Les dépenses de personnel devraient s'établir à 18.467.000 €, soit une augmentation de 3.54% par rapport à 2014 dont près de 2% relèvent de décision de revalorisation de cotisations retraites ou de revalorisation salariales catégorielles décidées par l'Etat.

Par ailleurs, suite à des réorganisations de certaines missions du CCAS, des agents de cette structure intègrent la Ville mais, en contrepartie, la subvention versée par la Ville au CCAS est en diminution.

Ainsi, l'impact réel de la réorganisation de l'administration municipale souhaitée par la Ville pour répondre aux besoins de la population, des quartiers et des nouveaux enjeux que la Ville doit gérer, reste limité à moins de 1,5% d'augmentation.

2.3.3. Virement à la section d'investissement : (chapitre 023)

Le virement à la section d'investissement serait inscrit à hauteur de 895 146 €.

2.3.4 Dotations aux amortissements et provisions : (chapitre 042)

Cette inscription de 630 100 € serait générée par la réalisation d'opérations comptables annuelles liées à l'amortissement de l'actif de la Ville. Ce mouvement d'ordre participerait également à l'autofinancement de la section d'investissement.

2.3.5 Autres charges de gestion courante : (chapitre 65)

Ce chapitre comptabiliserait les contingents et participations obligatoires : Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), subventions de fonctionnement aux établissements administratifs rattachés notamment Caisse des écoles, Office de tourisme, CCAS, participation au SIVOM, subventions aux associations, admissions en non valeur et indemnités des élus.

A ce stade de la préparation budgétaire, la prévision 2015 de ce chapitre s'élèverait à environ 5.660.000 € en diminution d'environ 64.000 € par rapport à 2014 et liée principalement aux modifications intervenues entre le CCAS et la Ville décrites ci-dessus.

2.3.6 Charges financières : (chapitre 66)

Stables, elles s'élèveraient, en 2015, à 855.000 € environ et recouvrent notamment :

- les intérêts des emprunts,
- les intérêts courus non échus et la contrepassation de 2014,
- les autres dépenses de ce chapitre sont prévues pour couvrir d'éventuels frais divers sur emprunt. (frais de dossiers).

2.3.7. Charges exceptionnelles : (chapitre 67)

Elles comprennent des annulations de titres sur des exercices antérieurs, la participation de la Ville au budget du port de plaisance pour la prise en charge des dépenses des postes à quai des petits métiers de la pêche, et la subvention d'équilibre prévisionnelle dans le cadre de la délégation de service public du cinéma. Cette année apparaît une somme de 77.000€ correspondant à la participation prévisionnelle de la Ville à l'équilibre financier de la ZAC des Pielles, conformément au CRAC approuvé lors du dernier conseil municipal.

2.4. Les recettes de fonctionnement :

Les orientations en matière de recettes de fonctionnement sont proposées comme suit :

Chapitres	RECETTES	BP+DM 2014	BP 2015
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 118 040	895 146
013	Atténuation de charges	900 000	930 700
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	163 582	160 380
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	948 103	962 922
73	Impôts et taxes	20 434 150	21 125 786
74	Dotations et participations	7 846 000	7 530 735
75	Autres produits de gestion courante	554 741	572 000
77	Produits exceptionnels	47 561	0
		32 012 177	32 177 669

2.4.1 Excédent de fonctionnement reporté (chapitre 002)

Il est de 895 146 €.

2.4.2. Atténuation de charges (chapitre 013)

Il s'agit du remboursement de tout ou partie des traitements des agents de la ville intervenant soit dans le cadre statutaire par les diverses assurances (maladie, accident du travail...), soit dans le cadre des aides en faveur des emplois aidés. Ce chapitre est estimé à hauteur de 930 700 €.

2.4.3. Opérations d'ordre de transfert entre section (chapitre 042)

Il s'agit notamment de travaux réalisés en régie et de différentes opérations comptables n'appelant pas de commentaires particuliers.

2.4.4 Produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70)

Il s'agit d'une inscription évaluée à hauteur d'environ 963.000 € liée aux produits des prestations de services et des ventes diverses que la Ville devrait réaliser en 2015 (restauration scolaire, redevances périscolaires, école de musique, entrées aux spectacles, concessions de cimetières, droits d'occupation du domaine public...)

2.4.5 **Impôts et taxes** (chapitre 73)

En matière de fiscalité locale, ce chapitre est évalué à environ 21.125.000 € avec une volonté assumée de ne pas augmenter les taux pour la 4^{ème} année consécutive (après plusieurs années d'alignement de l'évolution de ces taux sur ceux de l'inflation) , et de maintenir l'ensemble des abattements afin de pérenniser une politique en faveur des familles.

L'Etat a, quant à lui, décidé dans sa loi de finances 2015, de réévaluer les bases, c'est-à-dire les valeurs locatives, du montant prévisionnel de l'inflation 2015, soit 0,9%.

2.4.6. **Les dotations et participations** : (chapitre 74)

Comme toujours en cette période, les dotations et compensations en provenance notamment de l'Etat ne sont pas connues précisément.

L'évaluation globale du chapitre est donc estimée prudemment à la somme de 7 530 000 €, en forte diminution par rapport à 2014 (315.000 €), en raison :

- de la baisse globale des dotations de l'Etat estimée à 560.000 €
- de la hausse de certaines recettes en provenance de divers partenaires financiers (Etat, Conseil général, CAF etc..) estimées à 245.000 €

2.4.7 **Autres produits de gestion courante** (chapitre 75)

La prévision de 572.000 € représenterait une recette stable. Il s'agit pour l'essentiel des recettes de location à des tiers du patrimoine communal et le reversement par le personnel de la participation sur les tickets restaurant.

2.4.8 **Produits exceptionnels** (chapitre 77)

Compte tenu de leur caractère difficilement prévisible, il n'est pas prévu d'inscription en 2015.

2.5. Les orientations budgétaires de la section d'investissement pour l'année 2015 :

Cette année, la Ville envisage une politique d'investissement dynamique à hauteur d'environ 4.200.000 € alliant des travaux importants en matière d'amélioration de la voirie communale, d'animation commerciale du centre ville et d'un programme important de mise à niveau de ses bâtiments publics

En détail, cette politique d'investissement de la Ville devrait se traduire en 2015 à travers les grands projets ci-après :

2.5.1 D'une part, la poursuite de l'effort fourni sur les bâtiments et équipements publics :

- Les études de concours d'architecture et de maîtrise d'œuvre portant sur les travaux de restructuration des halles commerciales en centre-ville,
- La réfection de la toiture de la chapelle des pénitents blancs,
- Les travaux de mise en accessibilité de la maison Voltaire,
- La réfection d'une partie de la toiture de l'école Anatole-France,
- La mise aux normes et l'extension des locaux des services techniques,
- L'aménagement d'un local pour les jeunes.

2.5.2 D'autre part, l'action sur l'espace public partagé et le cadre de vie:

On devrait trouver notamment :

- L'amplification du plan action voirie avec la réfection, la sécurisation et la mise en accessibilité de nombreuses voies communales,
- La dernière phase des travaux de construction du réseau primaire de collecte des eaux pluviales du quartier des Pielles.
- Des crédits seront également consacrés à la mise en place opérationnelle du schéma cyclable/mode doux et la création d'aire de jeux pour les enfants.

La traduction comptable de ces orientations est reprise ci-après en recettes et dépenses :

2.6 Les recettes d'investissement (hors reports)

Elles s'établissent comme suit :

chapitres	RECETTES	BP+DM 2014	BP 2015
021	Virement de la section de fonctionnement	1 309 040	895 146

024	Produit de cessions d'immobilisations	239 378	186 000
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	595 000	630 100
041	Opérations patrimoniales	7 400	
10	Dotations et fonds divers de réserves	6 445 386	3 003 539
13	Subventions d'investissement	1 431 602	1 302 002
16	Emprunts et dettes assimilées	7 280 000	7 100 000
23	Remboursement d'avances – opération les Lavandins	5 460	
45	Comptabilité distincte rattachée		90 000
		17 313 266	13 206 787

2.6.1 **Virement de la section de fonctionnement** (chapitre 021)

Comme développé précédemment au chapitre 023 de la section de fonctionnement, ce virement prévisionnel en augmentation participe cette année encore au bon niveau d'investissement que projette la Ville.

2.6.2 **Opérations d'ordre de transfert entre section** (chapitre 040)

C'est la contrepartie des opérations réalisées en section de fonctionnement au compte 042 et relatives principalement aux amortissements des immobilisations.

2.6.3 **Dotations et fonds divers de réserves** (chapitre 10)

Évalué à 3 004 000 €, ce compte comprend le FCTVA, la taxe d'aménagement et le compte de réserves qui sert à couvrir le déficit d'investissement 2014.

2.6.4 **Subventions d'investissement** (chapitre 13)

Il s'agit notamment des subventions d'équipement à hauteur d'environ 1.302.000 € provenant d'une part, des partenaires financiers associés aux opérations d'investissement 2015 comme Thau Agglo, le Département de l'Hérault, l'Etat, et d'autre part, de la part communale du produit des amendes de police.

2.6.5 **Emprunts et dettes assimilées** (chapitre 16)

Cette inscription correspond à l'emprunt prévisionnel 2015 d'un montant de 2 100 000 € équivalant au remboursement en capital évalué de l'exercice.

On y trouve également les opérations relatives aux emprunts « revolving » qui s'équilibrent en dépenses et recettes à hauteur de 5 000 000 €.

2.6.6 **Opérations pour compte de tiers** (chapitre 45)

Ce compte fait apparaître la part de remboursement du montant des travaux de la rue Anatole France réalisés en tant que maître d'ouvrage par la Ville pour le compte du Syndicat d'adduction eau potable (SAEP).

2.7. Les dépenses d'investissement (hors reports)

Elles s'établissent comme suit :

chapters	DEPENSES	BP+DM 2014	BP 2015
001	Résultat d'investissement reporté	5 991 411	1 512 289
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	163 582	150 000
041	Opérations patrimoniales	7 400	
16	Emprunts et dettes assimilées	7 150 000	7 100 000
20	Immobilisations incorporelles	60 000	
204	Subventions d'équipements versées	-11 000	
21	Immobilisations corporelles	137 000	172 500
45	Comptabilité distincte rattachée		90 000

900 à 986	Opérations diverses	4 400 076	3 953 200
		17 898 469	12 977 989

2.7.1 Résultat d'investissement reporté (chapitre 001)

Il s'agit d'une mécanique comptable liée à l'obligation de non-réalisation du virement prévisionnel.

2.7.2 Opérations d'ordre de transfert entre section (chapitre 040)

Il s'agit d'opérations d'ordre liées aux mécanismes de prise en compte budgétaire des travaux réalisés en régie comme décrit précédemment, et de l'amortissement des subventions. Elles s'élèvent à 150 000 €.

2.7.3 Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)

Cette inscription correspond au montant prévisionnel du remboursement du capital des emprunts pour 2015 soit 2 100 000 €. En complément, et comme chaque année il est inscrit les opérations d'emprunt revolving équilibrées en dépenses et recettes à hauteur de 5 000 000 €.

2.7.4 Immobilisations corporelles (hors opération) (chapitre 21)

Une inscription de 150 000 € permet de faire une réserve budgétaire pour permettre l'acquisition de foncier qui pourrait présenter de l'intérêt pour les futurs projets de la Ville. Il est également prévu une somme de 22.500 € afin d'équiper les cimetières.

2.7.5 Opérations prévisionnelles d'investissement :

Les dépenses d'équipement 2015 devraient s'élever à environ 4.040.000 €.

Afin d'ajuster au mieux les calendriers de réalisation des travaux avec le rythme d'exécution budgétaire, il sera proposé au conseil municipal lors du vote du budget primitif, de décider de la mise en place de deux nouvelles autorisations de programme sur 2 ans, l'une concernant la création d'une bretelle d'accès entre la RD 612 et l'entreprise Distrisud pour un montant global prévisionnel de 434.000 € TTC, et l'autre, concernant le projet de restructuration des halles commerciales pour un montant global prévisionnel de 1.650.000 € TTC.

Enfin, les dépenses d'équipement 2015 sont réparties comme suit :

① - 832 700 € pour les travaux d'entretien et d'amélioration du cadre de vie :

Cadre de vie et espaces partagés.....400 000 €

Ces travaux permettront de conduire les opérations de renouvellement et de maintenance du mobilier urbain, d'amélioration des chemins ruraux dans le vignoble, d'intervention sur l'éclairage public et sur le réseau pluvial, notamment du quartier Crozes/Pielles (432 700 €).

② - 670 000 € plan action voirie :

Des travaux d'amélioration de la sécurité routière et de réfection de la voirie notamment sur :

- Le carrefour rue de la Coste/Calmette (quartier Terres Blanches et Carrières/2 pins) :..... 55 000 €
- La rue de l'Aramon (quartier Vignaux/Europe).....130 000 €
- L'avenue des Vacances (quartier Frontignan-plage)..... 106 000 €
- Le chemin des Près st Martin (quartier Près st Martin)250 000 €
- Travaux de voirie quartiers.....44 000 €
- Reprise diverses d'enrobés.....30 000 €
- Sécurisation des entrées d'écoles Crozes/Marcel Pagnol/Terres Blanches/Lavandins..... 35 000 €
- Rue Giacometti (quartier Lierles/Félibre)..... 20 000 €

③ - 1 017 700 € pour les travaux d'aménagement et de requalification des espaces publics :

Vivre ensemble : Schéma mode doux, travaux de créations de trames cyclables et piétonnes..60 000 €

Economie/commerce : Réalisation de la bretelle d'accès Distrisud (AP/CP2015).....234 000 €

Economie/commerce : Réaménagement de la rue Anatole France (FISAC).....	623 000 €
Economie/commerce : Dévoiement des réseaux de la Bordelaise.....	40 000 €
Sport/jeunesse : Création d'une aire de jeux aux abords du Lycée Maurice Clavel	30 000 €
Sport/jeunesse : Rénovation de la piste de BMX	30 000 €

④ - 1 226 000 € pour les opérations d'équipement public :

Economie/commerce : Etudes pour la réhabilitation des halles (FISAC).....	215 000 €
Patrimoine : Réfection de la toiture de la chapelle des pénitents blancs.....	150 000 €
Vivre ensemble : Travaux de mise en accessibilité de la maison Voltaire.....	150 000 €
Vivre ensemble : mise en accessibilité de divers bâtiments communaux.....	69 000 €
Services publics : Entretien général des bâtiments communaux	300 000 €
Services publics : Travaux d'extension des services techniques (sanitaires).....	150 000 €
Education : Etanchéité toiture groupe scolaire Anatole-France.....	70 000 €
Education : Solde de la 1 ^{er} tranche école des Lavandins.....	80 000 €
Sport : Local club house des boulistes.....	7 000 €
Jeunesse : Aménagement d'un local pour les jeunes avenue des Carrières.....	25 000 €
Environnement/tourisme : Création d'une aire de traitement des eaux usées camping car.....	10 000 €

⑤ - 327 500 € d'achat de matériel, mobilier et de véhicules :

Cette dotation permettra notamment l'acquisition de matériels et de logiciels informatiques, de mobiliers dans les écoles, de matériels pour le sport et de divers véhicules.

Telles sont les orientations budgétaires 2015 mises au débat par M. le Maire, étant précisé que conformément à la loi, ce débat ne sera pas suivi d'un vote.

Le débat s'engage sur le sujet.

M. Gérard Prato souhaite savoir si le taux d'exonération des abattements pour charge de famille est maintenu à 25%.

M. le maire lui répond par l'affirmative.

M. Gérard Prato revient sur la question des charges du personnel au compte 012. Il estime que depuis 2012 ces charges sont en constante augmentation soit près de 19%, ce qui n'est pas neutre. En 2012, elles représentaient près de 51 % aujourd'hui, 56.3 %. Chaque année, ces charges amputent de plus en plus les charges de fonctionnement de la ville ce qui est inquiétant.

M. le maire souligne qu'il est remarquable qu'en cette période difficile, la Ville parvienne à maintenir son niveau d'investissement sans augmenter les taux d'imposition bénéficiant uniquement de l'évolution normale de la valeur des bases tout en conservant les abattements et en ne réduisant pas la qualité des services à la population.

Il précise que ce budget est certes tendu mais en équilibre. S'agissant des charges de personnel, elles représentent la plus grosse dépense de fonctionnement et sont en progression par rapport à l'an passé. Plusieurs facteurs expliquent cette augmentation : la progression salariale des agents liée au déroulement classique de carrière, la revalorisation des salaires des catégories C, l'augmentation des cotisations de la CNRACL et enfin la réintégration de certains agents anciennement CCAS dans le budget de la Ville, intégration qui donnera lieu à une diminution de la subvention de la Ville au CCAS.

Il rajoute qu'il est trop tôt pour connaître les effets de la mutualisation avec les services de Thau agglo, mais, qu'il est difficile de croire que cela sera spectaculaire.

M. le maire conclut que la Ville dans ce débat d'orientation budgétaire, maintient ses priorités en matière d'éducation et jeunesse et indique clairement ses orientations : pas d'augmentation des taux d'imposition, maintien de l'investissement, rigueur dans sa gestion et maintien d'un service public de qualité.

Sans autre intervention, M. le maire clôt le débat.

Conformément à la loi, il n'est pas procédé à un vote après le débat.

5 - Finances : Débat d'orientation budgétaire – Budget annexe du Port de plaisance 2015.

Rapporteur : Gérard Arnal

Pour permettre au débat d'orientation budgétaire de s'instaurer, il sera d'abord procédé à une analyse rapide des masses budgétaires relatives à la gestion 2014 du budget annexe du port de plaisance, étant précisé qu'il s'agit là de résultats provisoires.

I - ANALYSE DE LA GESTION 2014 (résultats provisoires) :

I - 1 - SECTION D'EXPLOITATION :

Montant du budget primitif + décisions modificatives	1 361 832 €
Montant des recettes réalisées dans l'exercice	1 274 313 €
Montant des dépenses réalisées dans l'exercice	1 296 155 €
Résultat net pour l'exercice 2014 :	- 21 842 €
Résultat cumulé avec reprise du solde antérieur :	138 242 €

I - 2 - SECTION D'INVESTISSEMENT :

Montant du budget primitif + décisions modificatives	191 317 €
Les recettes réalisées en 2014 s'élèvent à :	104 476 €
Les dépenses réalisées en 2014 s'élèvent à :	95 693 €
Résultat net pour l'exercice 2014 :	8 782 €
Résultat cumulé avec reprise du solde antérieur	95 229 €

Résultat global de la gestion 2014 sans reprise des soldes antérieurs :	
- fonctionnement :	-21 842 €
- investissement :	8 782 €
	- 13 060 €
Résultat global de la gestion 2014 avec reprise des soldes antérieurs :	
- fonctionnement :	138 242 €
- investissement :	95 229 €
	233 471 €

Fort de ces éléments, le conseil municipal peut dégager des perspectives pour 2015.

II - PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2015 POUR LE PORT DE PLAISANCE :

Il ne sera pas rappelé le contexte national dans lequel évoluent les collectivités qui a été explicité lors du DOB de la ville.

En effet, doté d'un budget annexe, le port n'est pas directement concerné par la réduction des dotations de l'Etat, même si les effets du ralentissement économique se font ressentir sur l'activité de la plaisance.

Mais la bonne gestion technique et financière de cet équipement portuaire permet aujourd'hui d'envisager le développement du port afin de répondre aux attentes des plaisanciers.

Ainsi, cette année 2015 devrait être marquée par le lancement du projet d'augmentation du nombre de postes à quai dans l'emprise actuelle du port.

Il s'agira en effet, grâce à un effort d'optimisation et une meilleure organisation de l'espace portuaire, d'augmenter d'environ 100 places les anneaux disponibles pour les plaisanciers, passant ainsi de 600 à 700 places environ.

Ce projet devrait s'exécuter sur plusieurs exercices et commencer, cette année, par la réalisation des études de maîtrise d'œuvre et se poursuivre les années suivantes par la réalisation par tranches des travaux eux-mêmes.

Il est également prévu de réaliser divers travaux d'aménagement du local technique occupé par les services du port.

La traduction de ce projet se retrouve dans la section d'investissement du débat d'orientation budgétaire.

II - 1 - SECTION D'EXPLOITATION :

RECETTES :

<u>CHAPITRE 70</u>	Travaux, prestations de service, vente de marchandises et locations	1 173 000
<u>CHAPITRE 74</u>	Subventions d'exploitation	15 000
<u>CHAPITRE 002</u>	Excédents antérieurs reportés	138 241
<u>CHAPITRE 042</u>	Quote-part des subventions d'investissement virée / compte de résultat Variation de stocks	23 080
<u>TOTAL PROVISoire</u>		<u>1 363 321 €</u>

DEPENSES :

<u>CHAPITRE 011</u>	Charges à caractère général	543 821
	Contribution économique territoriale	31 000
	Taxes foncières	120 000
		<hr/>
		694 821
<u>CHAPITRE 012</u>	Charges de personnel	495 000
<u>CHAPITRE 65</u>	Pertes pour créances irrécouvrables	10 000
<u>CHAPITRE 66</u>	Charges financières	3 500
<u>CHAPITRE 67</u>	Titres annulés sur exercice antérieur	13 000
<u>CHAPITRE 69</u>	Impôts sur les bénéfices	40 000
<u>CHAPITRE 042</u>	Dotations d'amortissement des immobilisations	107 000
<u>TOTAL PROVISoire</u>		<u>1 363 321 €</u>

II - 2 - SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES :

<u>CHAPITRE 001</u>	Excédent antérieur reporté	95 229
<u>CHAPITRE 040</u>	Amortissements des immobilisations	107 000
<u>TOTAL PROVISoire</u>		<u>202 229 €</u>

DEPENSES :

<u>CHAPITRE 040</u>	Quote-part des subventions d'investissement virée / compte de résultat	23 080
<u>CHAPITRE 16</u>	Emprunts	8 300
<u>CHAPITRE 20</u>	Immobilisations incorporelles (étude)	90 000
<u>CHAPITRE 21</u>	Immobilisations corporelles	54 159
	Reports	26 690
<u>TOTAL PROVISoire</u>		<u>202 229 €</u>

Telles sont les orientations budgétaires arrêtées à ce jour par l'exécutif et mises en débat.

Le débat s'engage sur le sujet.

M. le maire indique que 2015 marque le point de départ d'un projet important de développement du port dans son enceinte.

M. Gérard Arnal indique que la croissance de l'activité portuaire est liée à la croissance de manière générale mais il rajoute que ces investissements seront réalisés afin, d'augmenter la capacité d'accueil du port de plaisance.

Sans autre intervention, M. le maire clôt le débat.

Conformément à la loi, il n'est pas procédé à un vote après le débat.

6 - Questions diverses.

M. le maire donne la parole à M. Jean-Louis Patry pour une question diverse qui concerne le mandat spécial et remboursement de frais d'un élu à l'occasion d'un déplacement à Vizeal :

« Le 19 mars 2007, la ville de Frontignan signait officiellement le protocole de jumelage avec la ville portugaise de Vizela. Huit ans plus tard, les liens avec cette ville jumelle sont toujours aussi forts et se traduisent par de nombreux échanges, culturels, économiques ou sportifs. Dans ce cadre-là, la ville de Frontignan est invitée à fêter cet anniversaire.

A cet effet, il est donc souhaitable que Mme Sabine Schürmann, maire-adjointe déléguée à la culture et aux jumelages, puisse se rendre à Vizela afin d'y représenter les intérêts de la commune.

Les fonctions des élus donnant droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux, il est proposé au conseil municipal de donner mandat spécial à cette élue pour représenter la commune, et de décider du remboursement des frais réels exposés dans l'exécution de sa mission d'élue ».

En l'absence de remarque, le conseil municipal à l'unanimité donne mandat spécial à Mme Sabine Koloskoff pour représenter la commune et décide du remboursement des frais réels exposés dans l'exécution de sa mission d'élue.

Après épuisement de l'ordre du jour M. Pierre Boulidoire lève la séance à 20h00.

Signature du secrétaire de séance.